

Privilège—M. Siddon

Le gouvernement a pris une décision au sujet de l'extension du port de Roberts Bank, décision dont le ministre des Transports (M. Pepin) et le ministre de l'Environnement (M. Roberts) nous ont parlé cet après-midi, et qui va à l'encontre des recommandations de la Commission d'évaluation environnementale chargée du processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Cela me met dans une position très difficile pour expliquer à mes électeurs la raison pour laquelle le gouvernement a opté pour un projet beaucoup plus vaste . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: J'apprécierais beaucoup que les députés à ma gauche témoignent d'un peu plus de respect. En général, ils s'intéressent aux questions écologiques . . .

Mme le Président: Que le député ait été embarrassé par la décision que le gouvernement ou un ministre ont prise, c'est une chose. Mais il doit me dire s'il a été harcelé, molesté, ou si quelqu'un a voulu l'arrêter, toutes choses qui ont pu l'empêcher de remplir ses fonctions de député. Dans ce cas, il y a atteinte au privilège. Qu'il en veuille à un ministre de ne pas avoir fourni les renseignements voulus ou pour quelque autre raison et qu'il veuille se plaindre, libre à lui, et je l'y encourage même, mais qu'il ne le fasse pas en soulevant la question de privilège.

M. Siddon: Madame le Président, c'est précisément ce que j'essaie de montrer. Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement ne m'a pas fourni les renseignements scientifiques que je pourrais communiquer à mes électeurs pour leur expliquer une décision du gouvernement qui est diamétralement opposés aux conclusions d'une commission officielle chargée d'évaluer les conséquences sur l'environnement, commission qui a été créée par le gouvernement et dont les recommandations ont été acceptées par le ministre de l'Environnement du précédent gouvernement.

Des voix: Règlement!

M. Siddon: Madame le Président, les recommandations dont je parle figurent dans un rapport qui devrait être accessible au public, à mes commettants et à moi-même en tant que député, et qui prouverait que les conditions de réalisation de ce projet maintenant établi—pour lequel un contrat doit être accordé vers le 4 avril selon le ministre des Transports—vont complètement à l'encontre des recommandations écologiques soumises de bonne foi aux habitants de ma circonscription et de la Colombie-Britannique.

Mme le Président: A l'ordre. Le député répète des propos qui, je l'ai déjà dit, n'ont rien d'un argument. Si un projet déroge aux recommandations d'un comité chargé des questions écologiques, cela ne justifie pas la question de privilège. Je ne peux le répéter plus clairement au député. Il faut qu'il m'apporte d'autres arguments pour me convaincre qu'il y a matière à la question de privilège.

M. Siddon: Madame le Président, il existe au pays un processus d'examen des questions écologiques qui permet aux députés de recueillir des renseignements en fonction desquels ils décident de promouvoir ou de rejeter les recommandations du gouvernement. Ce qui s'est produit en l'occurrence . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Pour un rappel au Règlement, la parole est au député de Burnaby (M. Robinson).

● (2040)

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque le Règlement au titre des commentaires 18, 19 et 84 de Beauchesne. Le commentaire 17 se lit en partie comme suit: La question de privilège devrait rarement être posée au Parlement.

La question de privilège est une affaire très grave. Ce n'est pas une affaire de grief. Nous avons été élus pour représenter nos électeurs ici à la Chambre et non pas pour gaspiller l'argent des contribuables.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Je voudrais attirer votre attention sur les paragraphes 1 à 4 du commentaire 19. Les controverses qui s'élèvent entre deux députés ne constituent pas une question de privilège. Le paragraphe 4 de ce commentaire se lit comme suit:

Bien d'autres circonstances, telle l'absence du ministre des séances d'un comité saisi de ses crédits peuvent constituer un sujet de grief sans poser pour autant la question de privilège.

Ainsi, ce qu'on cherche à imposer à la Chambre comme étant une question de privilège pourrait plutôt être un sujet de grief. Dans le cas de Roberts Bank, ce pourrait fort bien être un grief légitime. Je partage les préoccupations du député. Mais abuser du temps de la Chambre en lui présentant des griefs qu'on fait passer pour des questions de privilège, ce qui est une affaire grave, équivaut non seulement à gaspiller les deniers du contribuable, mais également à gaspiller le temps du Parlement.

Avec tout le respect que je vous dois, madame le Président, je voudrais attirer votre attention sur le commentaire 84 qui traite du rôle de l'Orateur pour ce qui est de juger des questions de privilège. On y précise qu'il s'impose de soulever la question à la première occasion.

A mon avis, ce n'est pas par hasard que toutes ces pseudo-questions de privilège, lesquelles, dans certains cas, constituent des sujets de grief, et dans d'autres cas, une violation patente des privilèges des autres députés de la Chambre dans l'exercice de leurs fonctions au nom de leurs électeurs, toutes ces questions, dis-je, auraient pu être soulevées il y a un certain temps, et conformément au commentaire 84, elles auraient dû l'être à ce moment-là.

Le Règlement stipule que l'on vous donne avis de la question de privilège qu'on se propose de soulever. D'après moi, sauf votre respect, au moment d'examiner ces avis, conformément au Règlement, vous devriez vous attacher à déterminer si la question a été effectivement soulevée à la première occasion possible. Le commentaire 84 précise que tel est votre rôle en tant qu'Orateur tenu de juger de la recevabilité des questions de privilège.

Eu égard à cela et aux commentaires 18 et 19, je propose que nous poursuivions les travaux de la Chambre et que nous traitions des questions de privilège vraiment sérieuses, à défaut de quoi, que nous passions aux questions à l'ordre du jour.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet du dernier rappel au Règlement qui vient d'être fait. Nous avons entendu deux interventions venant de la gauche, une du député de Broadview-Greenwood (M. Rae) et l'autre du député qui vient de se rasseoir. Compte tenu du brouillard dans lequel il se trouve, il oublie, il ne sait plus, il ne se souvient plus de la toute première initiative qu'a prise son parti lorsque la session a repris en janvier dernier. N'étant pas